



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving
PWGSC
33 City Centre Drive
Suite 480C
Mississauga
Ontario
L5B 2N5
Bid Fax: (905) 615-2095**

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Switches and Accessories	
Solicitation No. - N° de l'invitation W4938-18008G/A	Date 2017-10-20
Client Reference No. - N° de référence du client W4938-18008G	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$TOR-011-7386	
File No. - N° de dossier TOR-7-40069 (011)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2017-11-07	Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Kane, Rachel	Buyer Id - Id de l'acheteur tor011
Telephone No. - N° de téléphone (905) 615-2467 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE Conduct After Capture Training Ctr 133 Dalton Avenue, Unit 7 Kingston Ontario K7K 6C2 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada
Ontario Region
33 City Centre Drive
Suite 480
Mississauga
Ontario
L5B 2N5

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE OF CONTENTS

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1.1 Introduction
- 1.2 Sommaire
- 1.3 Compte rendu

PARTIE 2- INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

- 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2.2 Présentation des soumissions
- 2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission
- 2.4 Lois applicables

PARTIE 3- INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

- 3.1 Instructions pour la préparation des soumissions
- 3.2 Section I: Soumission technique
- 3.3 Section II: Soumission financière
- 3.4 Section III: Attestations

PARTIE 4- PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 4.1 Procédures d'évaluation
- 4.2 Évaluation technique
- 4.3 Évaluation financière
- 4.4 Méthode de sélection

PARTIE 5- ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

- 5.1 Attestations exigées avec la soumission et renseignements supplémentaires
- 5.2 Attestations supplémentaires préalables à l'attribution du contrat

PARTIE 6 –CLAUSES DU CONTRAT SUBSEQUENT

- 6.1 Énoncé des travaux
- 6.2 Requirement
- 6.3 Clauses et conditions uniformisées
- 6.4 Durée du contrat
- 6.5 Responsables
- 6.6 Paiement
- 6.7 Instructions relatives à la facturation
- 6.8 Attestations
- 6.9 Lois applicables
- 6.10 Ordre de priorité des documents
- 6.11 Assurance
- 6.12 Clauses du Guide des CCUA

Liste des Annexes:

Solicitation No. - N° de l'invitation
W4983-18008G/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W4983-18008G

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
TOR-7-40069

Buyer ID - Id de l'acheteur
Tor011
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Annexe A- Besion

Annexe B- Base de Paiement

Annexe "C" to Part 3 of the Bid Solicitation - Instruments de paiement électronique

Annexe D de la partie 5 de la demande de soumissions – Attestations supplémentaires

Liste des pièces jointes à la partie 4 (procédures d'évaluation et méthode de sélection)

- Pièce jointe 4.1 : Critères d'évaluation des soumissions

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

1.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe A, Besoin.

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Accords commerciaux

Ce besoin est assujéti aux dispositions, de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

PART 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

- (a) Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.
- (b) Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.
- (c) Le document [2003](#) (2017-04-27) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.
- (d) Le paragraphe 5.4 du document [2003](#), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours

Insérer : 90 jours

2.2 Présentation des soumissions

- (a) Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.
- (b) En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

- (a) Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 10 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.
- (b) Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

- (a) Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W4983-18008G/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W4983-18008G

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
TOR-7-40069

Buyer ID - Id de l'acheteur
Tor011
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- (b) À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

- (a) Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :
- Section I: Soumission technique (5 copies papier)
 - Section II: Soumission financière (1 copies papier)
 - Section III : Attestations (1 copies papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

3.2 Section I: Soumission technique

- (a) (a) Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient démontrer leur compréhension des exigences contenues dans la demande de soumissions et expliquer comment ils répondront à ces exigences. Les soumissionnaires devraient démontrer leur capacité de façon complète, concise et claire pour effectuer les travaux.
- (b) La soumission technique devrait traiter clairement et de manière suffisamment approfondie des points faisant l'objet des critères d'évaluation en fonction desquels la soumission sera évaluée. Il ne suffit pas de reprendre simplement les énoncés contenus dans la demande de soumissions. Afin de faciliter l'évaluation de la soumission, le Canada demande que les soumissionnaires reprennent les sujets dans l'ordre des critères d'évaluation, sous les mêmes rubriques. Pour éviter les recoupements, les soumissionnaires peuvent faire référence à différentes sections de leur soumission en indiquant le numéro de l'alinéa et de la page où le sujet visé est déjà traité.

3.3 Section II: Soumission financière

- (a) Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.
- (b) **Paiement électronique de factures – soumission**
Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « C » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W4983-18008G/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W4983-18008G

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
TOR-7-40069

Buyer ID - Id de l'acheteur
Tor011
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Si l'annexe « C » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.4 Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.2 Évaluation technique

Critères techniques obligatoires

Les commutateurs proposés doivent répondre aux critères obligatoires figurant dans la pièce jointe 4.1, Critères d'évaluation des soumissions. Toute soumission qui ne répond pas à l'ensemble des critères obligatoires sera déclarée non recevable.

4.3 Évaluation financière

(a) Critères financiers obligatoires

- (i) Le soumissionnaire doit remplir et remettre de pair avec son offre une offre de prix conforme à l'Annexe B - Base de paiement.
- (ii) Les soumissions seront évaluées selon les prix proposés dans l'annexe B. le prix évalué sera le prix évalué total, qui correspond au total global de l'article 1.1, 1.2, 2.1, 2.2, 2.3, and 2.4 (toutes taxes applicables en sus) figurant dans l'annexe B.
- (iii) Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, excluant les taxes applicables, FAB destination, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens.

4.4 Méthode de sélection

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

Pièce jointe 4.1 – Critères d'évaluation de la soumission

1. Critères techniques obligatoires

Le soumissionnaire doit fournir la documentation et démontrer dans la soumission qu'il satisfait à tous les critères sans exception. **L'omission de fournir les documents justificatifs peut entraîner le rejet de la soumission.**

Le soumissionnaire doit fournir la documentation, sous la forme d'un manuel d'utilisation, de brochures publicitaires et techniques et/ou de certificats, qui montre que sa proposition satisfait à toutes les exigences obligatoires ci-dessous.

N°	Critères techniques obligatoires	Le soumissionnaire doit indiquer les passages dans sa soumission qui démontrent le respect des critères techniques obligatoires.
O1	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que son commutateur PoE+ à 48 ports proposé respecte les spécifications suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Capacité de prise en charge de caméras PoE de Pelco;2. Ports Ethernet 10/100/1000 PoE+;3. Alimentation d'au moins 30 W pour chaque port;4. Configuration duplex;5. Débit fédérateur d'au moins 160 Gbps dans l'ensemble de l'architecture empilée;6. Prise en charge du routage de couche 3 et de la multidiffusion;7. Prestation de la synchronisation temporelle et de la qualité de service (QoS) modulaire;8. Dimension de 1U.	
O2	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que la PoE+ haute puissance à 24 ports proposée respecte les spécifications suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Capacité de prise en charge de caméras PoE d'extérieur à élément chauffant de Pelco;2. Ports Ethernet 10/100/1000 PoE+;3. Alimentation d'au moins 60 W par port;4. Configuration duplex;5. Débit fédérateur d'au moins 160 Gbps dans l'ensemble de l'architecture empilée;6. Prise en charge du routage de couche 3 et de la multidiffusion;7. Prestation de la synchronisation temporelle et de la qualité de service (QoS) modulaire;	

Solicitation No. - N° de l'invitation
W4983-18008G/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W4983-18008G

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
TOR-7-40069

Buyer ID - Id de l'acheteur
Tor011
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

	8. Dimension de 1U.	
--	---------------------	--

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

(a) Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

(b) Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4) (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4>).

Solicitation No. - N° de l'invitation
W4983-18008G/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W4983-18008G

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
TOR-7-40069

Buyer ID - Id de l'acheteur
Tor011
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

Aucune exigence relative à la sécurité ne s'applique au présent contrat.

6.2 Besoin

(a) L'entrepreneur doit exécuter les travaux conformément au besoin spécifié à l'annexe A.

(b) Option d'achat Biens et(ou) services facultatifs

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable d'acquérir les biens et les services décrits au Base de Paiement l'annexe B du contrat, selon les mêmes conditions et aux prix ou aux taux établis dans le contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, à des fins administratives seulement, par une modification au contrat.

L'autorité contractante peut exercer l'option à n'importe quel moment avant l'échéance du contrat en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

(c) Période de services facultatifs

L'autorité contractante peut exercer l'option un an après la date d'attribution du contrat en faisant parvenir un avis écrit à l'entrepreneur.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

(a) Conditions générales

[2010A](#) (2016-04-04) Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

(a) Période du contrat

La période du contrat commence à la date d'attribution du contrat et se termine cinq (5) ans plus tard). (date à inscrire au moment de l'adjudication du contrat)

(b) Date de livraison

(i) Pour les besoins de l'entreprise, se reporter à l'article 1.1 dans l'annexe B, Base de paiement

Tous les livrables doivent être reçus dans les trente (30) jours suivant la date d'attribution du contrat.

(ii) Pour les besoins facultatifs, se reporter à l'article 1.2 dans l'annexe B, Base de paiement

Tous les livrables doivent être reçus dans les trente (30) jours suivant le moment où l'option/ les options sont exercées au moyen d'une modification du contrat apportée par l'autorité contractante.

(c) Points de livraison

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « A » du contrat.

6.5 Responsables

(a) Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom: Rachel Kane
Titre: Intern Officer
Directorate: Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Adresses: 33 City Centre Drive, Mississauga
Téléphone: 905-615-2467
Courriel: Rachel.kane@pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

(b) Chargé de projet (sera indiqué à l'attribution du contrat)

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____ ____ _____
Télécopieur : ____ ____ _____
Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

(c) Représentant de l'entrepreneur (*fill out with bid*)

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____
Numéro d'entreprise – approvisionnement (NEA) :
Téléphone : ____ ____ _____
Télécopieur : ____ ____ _____
Courriel : _____

6.6 Paiement

(a) Base de paiement - prix ferme, prix unitaire(s) ferme(s) ou prix de lot ferme(s)

À condition de remplir de façon satisfaisante ses obligations dans le cadre du contrat, l'entrepreneur sera payé à un ou des prix de lot ferme(s) au montant de _____\$. Les droits de douane sont compris et les taxes applicables sont en sus.

Pour la partie des travaux faisant l'objet d'un prix ferme seulement, le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

(b) **Limite de prix**

Clause du *Guide des CUA* C6000C _____ (2017-08-17), Limite de prix

(c) **Paiement électronique de factures – contrat**

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;
- e. Virement télégraphique (international seulement) ;
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

6.7 Instructions relatives à la facturation

- (a) L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé «Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- (b) Les factures doivent être distribuées comme suit:
 - (i) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
 - (ii) Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

6.8 Certifications and Additional Information

(a) **Compliance**

Unless specified otherwise, the continuous compliance with the certifications provided by the Contractor in its bid or precedent to contract award, and the ongoing cooperation in providing additional information are conditions of the Contract and failure to comply will constitute the Contractor in default. Certifications are subject to verification by Canada during the entire period of the Contract.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- (a) les articles de la convention;

Solicitation No. - N° de l'invitation
W4983-18008G/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W4983-18008G

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
TOR-7-40069

Buyer ID - Id de l'acheteur
Tor011
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- (b) les conditions générales 2010A (2016-04-04);
- (d) l'Annexe A, Besoin;
- (e) l'Annexe B, Base de paiement; et
- (f) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (*inscrire la date de la soumission*)

6.11 Assurance

Clause du *Guide des CCUA* G1005C (2008-05-12), Assurance

6.12 Clauses du *Guide des CCUA*

Clause du *Guide des CCUA* A9062C (2011-05-16) Règlements concernant les emplacements du gouvernement

Clause du *Guide des CCUA* B1501C (2006-06-16) Appareillage électrique

Annexe A

Besoin

1. Objectif

Le Centre d'instruction sur la conduite après la capture (CAC) des Forces canadiennes à Kingston désire obtenir des commutateurs, ainsi que le câblage et les alimentations connexes, pour un système de caméras de Pelco.

2. Contexte

Le Centre d'instruction sur la CAC des Forces canadiennes à Kingston remplace son réseau de caméras analogiques par des caméras numériques. Le présent contrat vise à remplacer les commutateurs et les accessoires de commutation en place, car ils ne prennent pas en charge le nouveau système de caméras. Le contrat inclut aussi la maintenance et le soutien pour les commutateurs.

3. Spécifications

3.1 Commutateur à alimentation par câble Ethernet Plus (PoE+) à 48 ports

- (a) Capacité de prise en charge de caméras PoE de Pelco
- (b) Ports Ethernet 10/100/1000 PoE+
- (c) Alimentation d'au moins 30 W pour chaque port
- (d) Dimension de 1U

3.2 PoE+ haute puissance à 24 ports

- (a) Capacité de prise en charge de caméras PoE d'extérieur à élément chauffant de Pelco
- (b) Ports Ethernet 10/100/1000 PoE+
- (c) Alimentation d'au moins 60 W par port
- (d) Dimension de 1U

3.3 Chaque commutateur doit respecter les spécifications suivantes :

- (a) Tous les commutateurs doivent être empilables, y compris le câblage.
- (b) La longueur du câble empilable doit être adéquate : chaque commutateur doit être espacé de 1U.
- (c) La configuration doit être duplex.
- (d) Le débit fédérateur doit être d'au moins 160 Gbps dans l'ensemble de l'architecture empilée.
- (e) Le routage de couche 3 et la multidiffusion doivent être pris en charge.
- (f) Les commutateurs doivent permettre la synchronisation temporelle et la qualité de service (QoS) modulaire.
- (g) Chaque commutateur doit inclure une alimentation redondante double d'une capacité qui prend en charge les caméras PoE+.

3.4 Accessoires et logiciel

- (a) Chaque commutateur doit inclure un ensemble de bâti montable de 19 po.
- (b) Les câbles d'alimentation doivent mesurer au moins 6 pi et comporter une fiche Nema 5-15 (M).

- (c) Tous les logiciels nécessaires pour effectuer l'entretien et/ou la configuration des commutateurs doivent être inclus et comprendre les licences et les correctifs logiciels.

3.5 **Contraintes**

- (a) Les 100 caméras IP de Pelco qui seront connectées à la pile de commutateurs sont les suivantes :
- (i) caméra d'extérieur environnemental 270 12 Mpx IMM;
 - (ii) caméra bas niveau de lumière d'extérieur environnemental Spectra Enhanced 1080P;
 - (iii) caméra IP 360 12 Mpx d'intérieur à montage en surface EVO 360;
 - (iv) caméra d'intérieur à vision nocturne Sarix série IME.
- (b) Les autres ports sont réservés aux postes de travail, aux horloges, aux serveurs et aux plateformes Pelco (serveurs de caméras).
- (c) Tous les dispositifs sont connectés au moyen de ports Ethernet.
- (d) Les éléments optiques ne sont pas requis pour éloigner le trafic du commutateur, car il s'agit d'un réseau interne.

4. **Adresse de livraison**

Stephan Bertrand
133, avenue Dalton, unité 7
Kingston (Ontario) K7K 6C2

5. **Garantie, entretien et soutien**

L'entrepreneur doit fournir une garantie de 1 an sur les pièces et la main-d'œuvre pour l'ensemble de l'équipement. La garantie commencera à la date d'acceptation des produits livrables par le MDN. L'entrepreneur doit fournir le soutien, l'entretien et les pièces sur demande d'achat pendant au moins 5 ans à partir de la date suivant l'acceptation des produits livrables par le MDN.

Le service et le soutien doivent être fournis en anglais. Remplacement le prochain jour ouvrable pendant les heures de la semaine entière de travail. Accès à l'aide technique pendant la totalité de l'entente d'entretien.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W4983-18008G/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W4983-18008G

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
TOR-7-40069

Buyer ID - Id de l'acheteur
Tor011
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE B

BASE DE PAIEMENT

1. DURÉE DU CONTRAT – Date d’attribution à 5 (cinq) ans (dates à insérer au moment de l’attribution du contrat)

Le prix ferme doit être un prix tout compris pour l’approvisionnement, la livraison et la formation relativement au besoin, conformément à l’annexe A, Énoncé des besoins, en dollars canadiens, y compris les droits de douane et tous les frais de livraison et de transport, destination FAB, taxes applicables en sus.

1.1 Besion ferme:

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard dans les trente (30) jours de l’attribution du contrat.

Article	Description	Quantité	Prix unitaire ferme (taxes applicables en sus)	Prix calculé ferme (taxes applicables en sus)
1	Fourniture et livraison de commutateurs PoE à 48 ports entièrement fonctionnels, conformément à l'annexe A. Douze mois de services de maintenance et de garantie inclus. Fabricant : _____ Modèle et numéro de série : _____	3	\$	\$
2	Fourniture et livraison de commutateurs PoE à 24 ports entièrement fonctionnels, conformément à l'annexe A. Douze mois de services de maintenance et de garantie inclus. Fabricant : _____ Modèle et numéro de série : _____	1	\$	\$
3	Câble d'alimentation d'au moins 6 pi doté d'une fiche de type NEMA 5-15 (M)	8	\$	\$
4	Câble d'interconnexion; min 1,6 pi	3	\$	\$
5	Câble d'interconnexion; min 3 pi	1	\$	\$
6	Composants montables sur bâti de 19 po	4	\$	\$
7	Deux blocs d'alimentation redondants	4	\$	\$
Prix estimé total :				\$

1.2 Besoin optionnel:

Le Canada peut exercer, à sa seule discrétion, l'option visant l'acquisition de tout article à tout moment pendant les deux premières années de la période contractuelle (les dates seront insérées à l'attribution du contrat). La livraison de chaque article doit être effectuée dans les 30 jours suivant l'exercice de l'option dans le cadre d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

Article	Description	Quantité estimée	Prix unitaire ferme (taxes applicables en sus)	Prix calculé (taxes applicables en sus)
1	Fourniture et livraison de commutateurs PoE à 48 ports entièrement fonctionnels, conformément à l'annexe A. Douze mois de services de maintenance et de garantie inclus. Fabricant : _____ Modèle et numéro de série : _____	2	\$	\$
2	Fourniture et livraison de commutateurs PoE à 24 ports entièrement fonctionnels, conformément à l'annexe A. Douze mois de services de maintenance et de garantie inclus. Fabricant : _____ Modèle et numéro de série : _____	2	\$	\$
3	Deux blocs d'alimentation redondants	4	\$	\$
4	Câble d'alimentation d'au moins 6 pi doté d'une fiche de type NEMA 5-15 (M).	8	\$	\$
5	Petits modules enfichables (SFP), compatibles avec chaque commutateur	10	\$	\$
6	Composants montables sur bâti de 19 po	2	\$	\$
7	Module de la pile (compatible avec les commutateurs achetés)	2	\$	\$
8	Câble d'interconnexion; min 5 pi (compatible avec le module de la pile ci-dessus)	2	\$	\$
*Prix estimé total:				\$

2. PÉRIODE DE SERVICES FACULTATIFS : Maintenance et soutien du produit existant

Le Canada peut exercer, à sa seule discrétion, l'option visant de la maintenance et du soutien pour le produit existant conformément à l'annexe A. L'option sera exercée dans le cadre d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

2.1. Année 2: (dates à insérer à l'attribution du contrat).

Article	Description	Quantité estimée	Prix unitaire ferme (taxes applicables en sus)	Prix calculé (taxes applicables en sus)
1	Douze mois de services de maintenance et de garantie.	4	\$	\$
* Prix estimé total pour Année 2:				\$

2.2. Année 3: (dates à insérer à l'attribution du contrat)

Article	Description	Quantité estimée	Prix unitaire ferme (taxes applicables en sus)	Prix calculé (taxes applicables en sus)
1	Douze mois de services de maintenance et de garantie.	8	\$	\$
* Prix estimé total pour Année 3:				\$

2.3. Année 4: (dates à insérer à l'attribution du contrat)

Article	Description	Quantité estimée	Prix unitaire ferme (taxes applicables en sus)	Prix calculé (taxes applicables en sus)
1	Douze mois de services de maintenance et de garantie.	8	\$	\$
* Prix estimé total pour Année 4:				\$

2.4 Année 5: (dates à insérer à l'attribution du contrat)

Article	Description	Quantité estimée	Prix unitaire ferme (taxes applicables en sus)	Prix calculé (taxes applicables en sus)
1	Douze mois de services de maintenance et de garantie.	8	\$	\$
*Prix estimé total pour Année 5:				\$
* Prix estimé total for Article 1.1+1.2+2.1+2.2+2.3+2.4):				\$

NOTE : *La rangée sera effacée à l'attribution du contrat.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W4983-18008G/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W4983-18008G

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
TOR-7-40069

Buyer ID - Id de l'acheteur
Tor011
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE « X » de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS
ELECTRONIC PAYMENT INSTRUMENTS

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;
- Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

ANNEXE D DE LA PARTIE 5 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS
ATTESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES

1. Conseil d'administration

Conformément à l'article 5.2.1, Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée de la Partie 5, Attestations et renseignements supplémentaires, les soumissionnaires doivent fournir une liste complète des noms de tous les administrateurs du soumissionnaire avant l'attribution du contrat. Les soumissionnaires sont tenus de fournir ces renseignements dans leur soumission.

Nom de l'administrateur : _____
Titre : _____

2. Numéro d'entreprise – approvisionnement (NEA)

Conformément à la section 02, Numéro d'entreprise – approvisionnement du document 2003 (2016-04-04), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, les fournisseurs doivent obtenir un numéro d'entreprise – approvisionnement (NEA) avant l'attribution du contrat. Les soumissionnaires sont tenus de fournir leur NEA dans leur soumission.

Numéro d'entreprise – approvisionnement : _____

Les fournisseurs peuvent demander un NEA en ligne à Données d'inscription des fournisseurs. Il est également possible de communiquer avec la LigneInfo au 1-800-811-1148 pour obtenir le numéro de téléphone de l'agent d'inscription des fournisseurs le plus près.